



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4141

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet européen Urban Innovative Actions (UIA) sur le thème de l'économie circulaire - Demande de subvention auprès de l'Union européenne**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

**Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4141**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet européen Urban Innovative Actions (UIA) sur le thème de l'économie circulaire - Demande de subvention auprès de l'Union européenne**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole est compétente en matière d'assainissement des eaux usées et de gestion des déchets, de propreté urbaine, de voirie et de nettoyage de l'espace public. Dans ce cadre, elle est partie prenante dans la lutte contre la pollution aux macro et microplastiques.

**I - Les objectifs de la Métropole dans le cadre de ses compétences**

La Métropole a pour objectif de réduire les macro et microplastiques générés sur son territoire et transférés vers les milieux aquatiques. Les intérêts sont locaux pour le cadre de vie des habitants et la conformité des systèmes d'assainissement. Mais ils répondent aussi à des enjeux à plus grande échelle, les déchets plastiques des fleuves étant une source de pollution de la mer. La Métropole, comme d'autres acteurs locaux, porte des objectifs de résultat pour la réduction des pollutions liées au plastique et la prévention des déchets à travers l'ensemble des acteurs et des maillons de la chaîne de l'économie circulaire. Elle vise également des objectifs d'innovation en termes de méthodes de caractérisation de sources, de priorisation et d'évaluation des actions à mener et de la performance des actions opérationnelles déployées. La Métropole envisage de travailler spécifiquement sur les pistes du croisement des politiques publiques concernées, du décloisonnement des métiers opérationnels et l'association de multiples parties prenantes du territoire, pour répondre à un objectif commun.

**II - Le projet de la Métropole dans le cadre de l'UIA**

L'UIA est une initiative de l'Union européenne (UE) qui permet aux aires urbaines en Europe de mettre en œuvre des solutions nouvelles et innovantes, afin d'inciter les collectivités à aller au-delà des politiques et services traditionnels, à faire preuve d'audace et de créativité.

La Métropole a bénéficié en 2018 d'un financement dans le cadre de l'UIA pour le projet de l'Autre Soie porté par la direction de l'habitat et du logement, programme mêlant logement, économie sociale et solidaire et culture.

Le 5<sup>ème</sup> appel à projet lancé en septembre 2019 est le dernier de la période 2014-2020. Les thèmes retenus sont la qualité de l'air, l'économie circulaire, la culture et le patrimoine et le changement démographique.

Les projets sélectionnés bénéficient d'une contribution du Fonds européen de développement régional (FEDER) qui peut atteindre 5 M€ par projet, un taux de co-financement unique de 80 % maximum, sur une durée de 3 ans maximum. L'UIA se voulant un projet participatif impliquant les acteurs-clés d'un territoire apportant expertise et connaissances, le budget du projet est réparti entre les différents membres du consortium.

Après consultation des services et des partenaires potentiels d'un consortium, c'est un projet sur la thématique de l'économie circulaire qui s'est imposé. Il est proposé au Conseil d'approuver sur la candidature de la Métropole à l'appel à propositions lancé par l'UE en septembre 2019, intitulé "UIA".

Ce projet porté par la Direction eau et déchets a pour objectif de mettre en place sur le territoire du bassin versant de Fontaines sur Saône un plan territorial plastique visant à une réduction des rejets plastiques dans l'environnement et une augmentation de leur réemploi.

Le consortium local, monté en collaboration avec le pôle de compétitivité Axelera, se compose de la Métropole, de Panabee, du Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), d'AEGIR, d'ALISON, d'ARTELIA (Eau & Environnement) et de l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie et des déchets (AMORCE). La Métropole, en tant que chef de file, devrait assurer le reversement des subventions de l'UE aux autres partenaires locaux.

D'autres acteurs potentiels sont d'ores et déjà pressentis comme parties prenantes :

- des associations de sensibilisation citoyennes comme "Océans sans plastiques",
- des entreprises mettant en œuvre des solutions de capture ou de collecte des déchets dans les milieux, dont POLLUSTOCK,
- des institutions : Institut national des sciences appliquées (INSA) Déchets eaux environnement pollutions (DEEP) et son laboratoire d'analyse, le Centre national de recherche scientifique (CNRS) qui travaille sur la caractérisation de l'impact des plastiques dans les milieux et Voies navigables de France (VNF) qui est gestionnaire du domaine public fluvial sur la Saône.

Le projet serait constitué des phases suivantes :

- réalisation d'un diagnostic permettant la caractérisation des sources de plastiques, de leurs évolutions dans le temps et l'espace et des vecteurs de transports de ces derniers sur le territoire,
- identification puis mise en œuvre des actions préventives, curatives et palliatives identifiées pour réduire les rejets de macro plastiques et micro plastiques dans les milieux naturels et optimiser leur réemploi.

La capitalisation de cette expérience serait formalisée par la rédaction d'outils à destination des législateurs, de la Métropole, des bureaux d'études et des collectivités européennes, pour la mise en place de démarches territoriales coordonnées de réduction des rejets plastiques dans les milieux et d'une réglementation adaptée et réaliste.

Aussi, le projet propose une approche innovante et intégrée touchant à plusieurs compétences métropolitaines :

- l'assainissement des eaux usées (vecteur de communication potentiel auprès de certains émetteurs (industriels, particuliers), vecteur de transmission des micros et macros plastiques) vers les milieux naturels,
- la gestion des eaux pluviales urbaines (vecteur de transmission des macros mais également micros plastiques),
- la gestion des déchets (vecteur de communication auprès des usagers en termes de prévention, acteur de l'optimisation de la collecte des plastiques, acteur des filières de valorisation),
- la propreté urbaine (nettoyement) : acteur de la collecte des déchets,
- la voirie : vecteur de transmission des micros et macro plastiques, collecte et nettoyage de l'espace public,
- l'urbanisme - aménagements urbains : éditeur de règles sur les matériaux utilisables sur les territoires, acteur de l'aménagement des territoires et donc de la mise en œuvre des solutions de gestion.

Le projet UIA couvrirait la période 2020-2023, l'année 2024 étant consacrée à la capitalisation des données.

Conformément à l'exigence de l'UE, la Métropole, en tant qu'autorité urbaine, s'engage pour les membres du consortium constitué pour répondre à l'appel à projets. De ce fait, elle sera compétente pour signer la convention avec l'UE et pour gérer les subventions.

Le projet soumis par la Métropole s'élève à 5,926 M€, pour des dépenses en investissement et fonctionnement. Le montant total des dépenses prévisionnelles est réparti comme suit :

(en M€)	Montant total	Financement européen 80 %	Participation financière restant à charge des partenaires
budget total du projet	5,926	2,950	0,867
part sur le budget Métropole de Lyon	3,688	4,741	0,737

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la participation de la Métropole à l'appel à projets européen UIA et au consortium local regroupant un ensemble de partenaires, sur le thème de l'économie circulaire.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'UE, si le projet UIA de la Métropole et de ses partenaires est sélectionné, les subventions d'investissement et de fonctionnement correspondantes, dans le cadre de ses politiques de l'eau et de prévention et de gestion des déchets,

b) - accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**